

Procéder efficacement grâce à une planification globale

Vous voulez assainir votre propriété sur le plan énergétique? Vous pouvez demander une subvention dans le cadre du Programme Bâtiments. Voici comment faire:

- 1  **Demander un conseil énergétique**
Le CECB Plus émet des recommandations pour assainir un bâtiment. Le conseil incitatif chauffage renouvelable fournit une aide pour remplacer le chauffage.
- 2  **Élaborer un concept d'assainissement**
Une bonne planification réduit les risques et évite les mauvais investissements.
- 3  **Demander des subventions**
Faites les démarches une fois le concept établi, dans tous les cas avant le début des travaux.
- 4  **Assainir**
Mise en œuvre de l'assainissement dans les délais impartis.
- 5  **Achèvement et obtention des subventions**
Déposer le formulaire d'achèvement, y c. les annexes. Les subventions sont versées si l'examen est concluant. Régler le chauffage par la suite.

Bon pour les finances, le confort et le climat

Avantages financiers

L'assainissement énergétique est un choix payant. Il permet la réduction des coûts d'énergie ainsi que l'obtention de déductions fiscales et de subventions dans le cadre du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons.

Maintien de la valeur

Un bâtiment qui n'est plus entretenu perd de la valeur. Les propriétaires ont donc tout intérêt à planifier dès à présent un assainissement énergétique afin de maintenir la valeur de leur propriété et d'augmenter son attrait sur le marché, tant pour les acheteurs que pour les locataires.

Plus de confort

Une enveloppe du bâtiment assainie du point de vue énergétique a un effet positif sur le climat intérieur. Des installations techniques du bâtiment modernes diminuent les coûts d'entretien et offrent un meilleur système de commande.

Protection du climat

Les émissions de CO₂ peuvent être réduites considérablement grâce à une bonne isolation. Si l'on recourt en plus aux énergies renouvelables, elles peuvent même être totalement supprimées.



Nouvelle loi sur le CO₂

La nouvelle loi sur le CO₂ resserrera les exigences quant aux émissions des bâtiments. De plus, la taxe sur le CO₂ augmentera pour les combustibles. Les biens chauffés au mazout ou au gaz seront moins attractifs et risquent de perdre de la valeur.

Informations: www.leprogrammebatiments.ch

Économisez de l'énergie et de l'argent en assainissant votre maison.

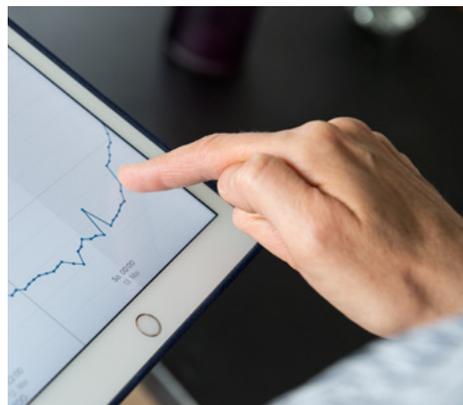
Profitez des subventions du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons pour les assainissements énergétiques.



Un pilier de la politique énergétique et climatique suisse

Plus d'efficacité énergétique et moins d'émissions de CO₂

Le Programme Bâtiments contribue à réduire les émissions de CO₂ par le renouvellement énergétique du parc immobilier suisse. Il soutient les propriétaires dans la mise en œuvre de mesures énergétiques et climatiques, dont l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux énergies renouvelables, le raccordement à un réseau de chaleur, les assainissements énergétiques complets de bâtiments existants et les nouvelles constructions répondant aux exigences du label Minergie-P.



Plus de confort grâce à un assainissement énergétique.



Un chauffage fonctionnant à partir d'énergies renouvelables réduit les émissions de CO₂ à un seuil proche de zéro.

Le parc immobilier suisse gagnerait à être assaini

En Suisse, les bâtiments sont responsables de 40% de la consommation d'énergie et d'environ un tiers des émissions de CO₂. Une meilleure isolation des bâtiments peut réduire de plus de moitié les besoins en chaleur d'un bâtiment. Et le passage d'un chauffage fossile à des sources d'énergie renouvelable peut réduire les émissions de CO₂ à un seuil proche de zéro en exploitation.

Aperçu des mesures subventionnées

- Enveloppe du bâtiment
- Chauffage au bois
- Pompe à chaleur
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Capteurs solaires
- Ventilation intérieure
- Amélioration de la classe d'efficacité CECB
- Réduction des besoins en chaleur/énergie pour le chauffage
- Assainissement complet avec certificat Minergie
- Assainissement complet avec CECB
- Bonus pour assainissement complet
- Nouvelle construction (de remplacement) avec Minergie-P ou CECB A/A
- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur ou de l'installation de production de chaleur
- Analyse et conseil (p. ex. CECB Plus, conseil incitatif chauffez renouvelable)
- Formations et certifications (p. ex. Minergie)



Différences cantonales

Les cantons fixent les mesures subventionnées et les conditions qui s'y rapportent en se fondant sur le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015).

Meilleure qualité de vie et baisse des coûts énergétiques

L'assainissement complet a été payant pour la famille Späti de Langendorf: non seulement leurs coûts énergétiques ont diminué drastiquement, mais leur qualité de vie s'est aussi considérablement accrue.



Les installations techniques modernes peuvent être contrôlées à l'aide d'une tablette.



La famille Späti se sent à l'aise dans sa maison de Langendorf (SO).

Une bonne planification

Un assainissement complet doit être bien planifié, si possible avec un CECB Plus. La maison de la famille Späti a d'abord été isolée avec laine minérale, cellulose et fibre de bois. Le chauffage au mazout a ensuite été remplacé par une pompe à chaleur air-eau. Aujourd'hui, cette maison construite dans les années 70 répond au label Minergie.

Exemple de calcul

Coûts d'investissement de la rénovation:	CHF	133 300
Subventions y c. déductions fiscales:	CHF	51 000
Coûts d'énergie et d'exploitation économisés:	CHF	124 000
Total des économies:	CHF	41 900

Base de calcul: estimation d'un expert. Le calcul se base sur la méthode de la valeur effective sur une durée de 30 ans. Les coûts d'investissement de la rénovation correspondent aux coûts excédant ceux d'une rénovation de surface.